

# LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière ...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, les pratiques professionnelles, l'enseignement de votre discipline, la formation initiale et continue : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

## Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US, le journal du syndicat, et dans des publications spécifiques, que les syndiqué.e.s reçoivent, et sur le site du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/> Rubrique *Mon métier*

Espace pratiques professionnelles :

<https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>

## Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer si vous le souhaitez à des réunions, des formations, des colloques ouvrant droit à des autorisations d'absence, et être inscrit.e sur une liste de discussion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet de poser vos questions, d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Et selon vos disponibilités vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU et à son positionnement.

## Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissages, pour permettre leur réussite.

Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos).

Pour d'autres informations :

[contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)

## ADHERER AU SNES-FSU

**Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un.e militant.e du SNES-FSU dans votre établissement, votre section académique (S3) ou départementale (S2) ou bien adhérer en ligne <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>**

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent.e.s. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt dont bénéficient tous les adhérent.e.s, imposables ou non : 66% de la cotisation est remboursé par les impôts.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).